

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**S2 Black CH****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

S2 Black CH

Code du produit:

KPM-10302

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de nettoyage pour voitures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société

SCHOLL Concepts GmbH

Rue

Polish & Pad Manufaktur
Maybachstrasse 7

Lieu

D-71686 Remseck

Téléphone

+49 (0) 7141 29299 - 0

Téléfax

+49 (0) 7141 29299 - 10

e-mail

info@schollconcepts.com

Internet

www.schollconcepts.com

Fournisseur

Société

Pro-Market GmbH

Rue:

Müllisperg 15

Lieu

CH-CH-8722 Kaltbrunn

Téléphone

0041-55283-3144

Téléfax

0041-55283-2373

Interlocuteur

Stoll

Téléphone

0041-55283-3144

e-mail

kurt.stoll@promarket.ch

Internet

www.promarket.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 7141 29299 - 0 (8h - 16h) Schweiz: 044 251 51 51 oder 145

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

S2 Black CH

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
920-901-0	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, (<0,1 % Benzene)	15 - < 20 %
	Xn - Nocif R65-66	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	
01-2119456810-40		
232-455-8	white mineral oil (petroleum)	5 - < 10 %
8042-47-5		
	Asp. Tox. 1; H304	
01-2119487078-27		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx) Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

S2 Black CH

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Indications concernant le stockage en commun

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières facilement inflammables.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 20°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour voitures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

S2 Black CH

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
8042-47-5	white mineral oil (petroleum)			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	160 mg/m ³
56-81-5	glycerol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	56 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèles de gants recommandés : HyFlex® Foam (EN 420, EN 388 (3131))

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**S2 Black CH****SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique	Pâte
Couleur	blanc
Odeur:	caractéristique

**Testé selon la
méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): 7,8

Modification d'état

Point de fusion	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	>61 °C
Combustion entretenue:	

Inflammabilité

solide	non déterminé
gaz	non applicable
Limite inférieure d'explosivité	0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité	10 vol. %

Température d'auto-inflammabilité

solide	non déterminé
gaz	non applicable
Température de décomposition	non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:
(à 20 °C) 0,4 hPaDensité (à 20 °C): 1,073 g/cm³

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique
(à 20 °C) 20000-25000 mPa·s

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant 37,52 %

9.2. Autres informations**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

S2 Black CH

10.4. Conditions à éviter

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.
forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, (<0,1 % Benzene)				
	par voie orale	DL50	5000 mg/kg	Rat	OCDE 401
	dermique	DL50	5000 mg/kg	Rat	OCDE 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	2500 mg/l	Rat	OCDE 403
8042-47-5	white mineral oil (petroleum)				
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat	OECD 401
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	OECD 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	>5000 mg/l	Rat	OECD 403

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(NTP):

(IARC):

(OSHA):

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
S2 Black CH
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance		Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, (<0,1 % Benzene)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC	1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		
8042-47-5	white mineral oil (petroleum)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	0 mg/l	28 d	QSAR	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les algues	NOEC	>=100 mg/l	72 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance		Méthode	Valeur	d	Source
	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, (<0,1 % Benzene)					
	OECD 301 F		31,3 %	28	ECHA Dossier	
	On a établi la dégradabilité inhérente.					
8042-47-5	white mineral oil (petroleum)					
	OECD 301F		31,3 %	28		
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)					

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**S2 Black CH****12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
8042-47-5	white mineral oil (petroleum)	>4

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Quantité dégagee:

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Quantité dégagee:

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

S2 Black CH

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Passenger LQ: Quantité dégagée:	
Transport aérien (ICAO)	
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Passenger LQ: Quantité dégagée:	
14.5. Dangers pour l'environnement	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable
Energie nominale:	Wh

SECTION 15: Informations réglementaires

Information supplémentaire

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 15 % (148,5 g/l)

2004/42/CE (COV): 15 % (160,95 g/l)

Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE:

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D) 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Aine/tuote listattu seuraavissa kansallisissa luetteloissa

l'Europe / Suisse	EINECS/ELINCS/NLP	oui
Taiwan	NECI	inconnu
Nouvelle-Zélande	NZIoC	inconnu
USA	TSCA	oui
le Canada	DSL	oui

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**S2 Black CH**

	NDSL	inconnu
l'Australie	AICS	inconnu
Japan	MITI	inconnu
	ISHL	inconnu
China	IECSC	inconnu
Korea	KECI/ECL	inconnu
Phillipines	PICCS	inconnu

SECTION 16: Autres informations

Date de révision: 07.12.2015

Numéro de révision: 1,02

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

© by SCHOLL Concepts GmbH